

## FICHE DE PRISE DE DÉCISION

<b>Fiche de prise de décision : URBA-2016-207</b>
<b>Direction de l'urbanisme</b>
<b>Service de la planification et de l'aménagement du territoire</b>
<b>Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour permettre la vente, les encans et les centres d'exposition, le tout concernant les véhicules automobiles dans la zone M0830 – secteur Saint-Étienne-de-Lauzon</b>
<b>Date : Le 22 septembre 2016</b>

### ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement vise à modifier le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* afin d'ajouter la note 290 autorisant la vente des véhicules automobiles compris dans la classe d'usage C202, la note 296 autorisant la vente aux enchères et encans pour des véhicules automobiles compris dans la classe d'usage C310 et la note 297 autorisant les centres d'expositions de véhicules automobiles compris dans la classe d'usage C701 à l'intérieur de la zone M0830 (Annexe 1).

La modification proposée est conforme au *Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme* et au *Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé*.

### **Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement**

Lors de sa séance du 12 septembre 2016, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour autoriser la vente de véhicules automobiles, les encans de véhicules automobiles et les centres d'exposition de véhicules automobiles (résolution : CUA-2016-00-27).

### ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

### ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

### FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

### **Commentaires**

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
  - Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
  - Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

### Commentaires

	2016	2017	2018

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants \_\_\_\_\_

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 22, 09, 2016

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Procédure de modification réglementaire (Annexe 2).

**PERSONNES CONSULTÉES**




Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Direction des affaires juridiques et du greffe	2016-09-21	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire

**RECOMMANDATION (énoncé)**


La Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 3). Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter par des notes, dans la zone M0830, les usages spécifiques suivants : C202 (vente de véhicules automobiles), C310 (vente aux enchères et encans pour véhicules automobiles) et C701 (centres d'expositions de véhicules automobiles) et de prévoir les spécifications applicables.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :  
Annexe 1 : Plans de localisation  
Annexe 2 : Procédure de modification réglementaire  
Annexe 3 : Projet de règlement

Préparé par : <u></u>		Titre d'emploi : Conseiller en urbanisme	
Sylvain Dionne, stagiaire en urbanisme			
Recommandé par : <u></u>			
<u>SEBASTIEN THOMAS, GESTIONNAIRE DE PROJETS COMPOSITIFS</u>			
Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites
Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi	Titre d'emploi
Commentaires : 			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : 2016 / 09 / 27	

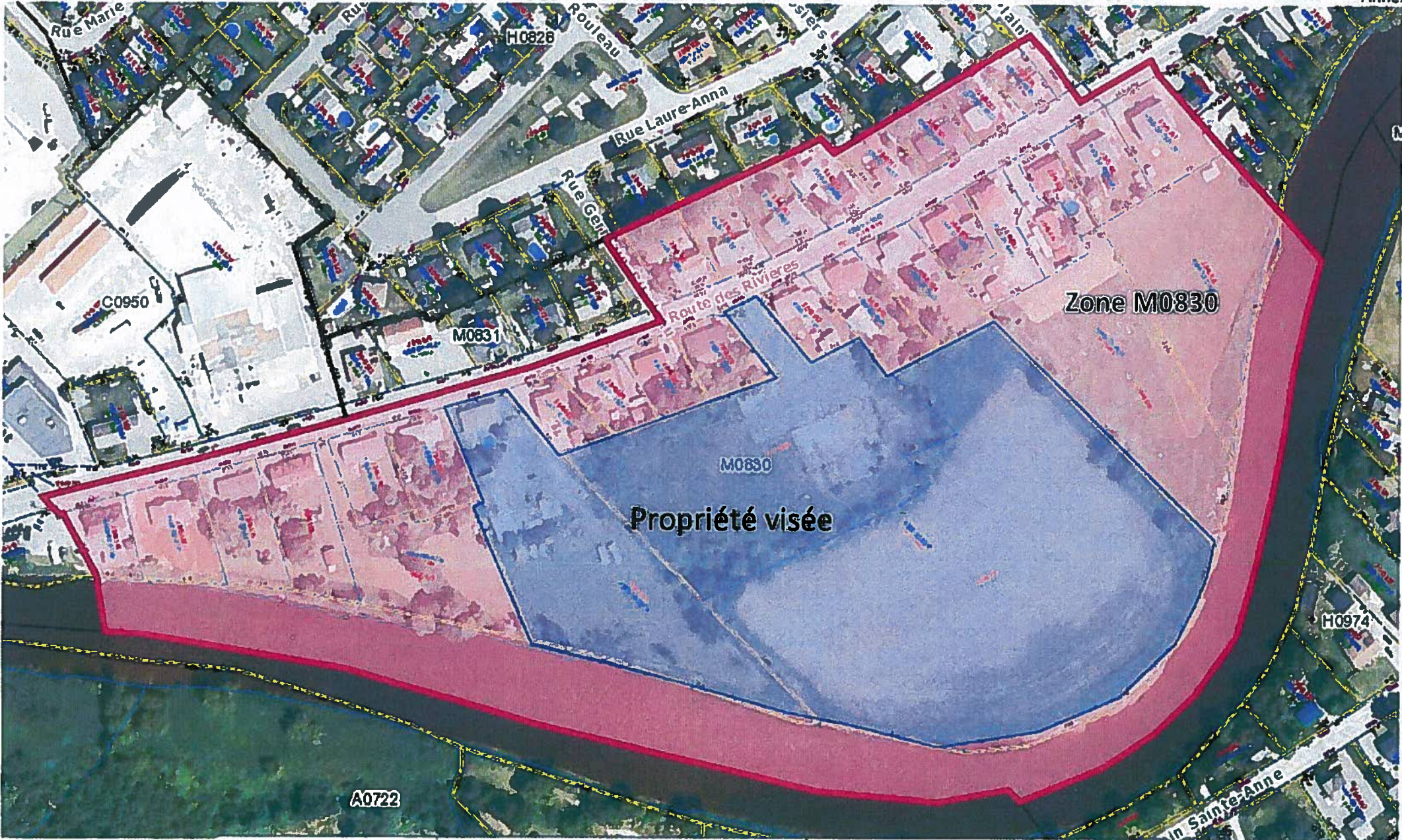
<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>  _____  _____
--

Signature de la Direction générale :  Date : 2016 10 12 3











**Procédure de modification réglementaire**

---

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public - demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité au schéma
- Avis public d'entrée en vigueur



Conseil de la Ville

---

Règlement RV-2016-XX-XX modifiant le Règlement  
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone M0830**

La grille des spécifications applicable à la zone M0830, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par l'ajout des notes 290, 296 et 297, ainsi que des spécifications afférentes à celles-ci, tel que le tout apparaît à l'annexe A du présent règlement.

\_\_\_\_\_  
Gilles Lehouillier, maire

\_\_\_\_\_  
Marlyne Turgeon, greffière par intérim



